

COMMUNE DE



SIVRY - RANCE

☎ : 060/41.41.10 - Fax : 060/45.60.30
Compte Dexia : BE98 0910 0040 4193

A l'attention du Collège Communal,

Je soussigné, demandeur : **NOM** :
PRENOM :
ADRESSE :
TEL. :
ADRESSE MAIL :

ai l'honneur de solliciter une concession portant sur une cellule dans le columbarium au cimetière de⁽¹⁾ pour une durée de 30 ans⁽²⁾ en vue du placement des restes mortels incinérés des personnes ci-après⁽³⁾ :

NOM, PRENOM & ADRESSE COMPLETE	LIEN DE PARENTE

Je m'engage à verser la somme de € au compte ouvert au nom de l'Administration communale de SIVRY-RANCE, n° **BE98 0910 0040 4193**, dès réception de la facture.

J'ai pris connaissance des règlements en la matière que je m'engage à respecter.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de ma considération.

SIGNATURE :

(1) Indiquer de quel cimetière il s'agit.
(2) La durée de la concession est de 30 ans.
(3) Une concession ne peut servir de sépulture qu'au conjoint, enfants ou alliés.
(4) La redevance est fixée comme suit (Décision du Collège Communal du 24/10/2019):
1. Pour les bénéficiaires habitant le territoire de la Commune le jour de la demande ou y ayant vécu les deux tiers de leur vie :
▪ concession de 30 ans et columbarium double : 800€
2. Pour les bénéficiaires n'habitant pas le territoire de la Commune le jour de la demande ou n'y ayant pas au moins vécu les deux tiers de leur vie :
▪ Concession de 30 ans et columbarium double : 1100€
Taxe inhumation, dispersion des cendres, mise en columbarium pour les personnes n'habitant pas le territoire de la Commune ou n'y ayant pas au moins vécu les deux tiers de leur vie : 375 € (Décision du Conseil Communal du 24/10/2019).